



MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS
OF DENMARK
Danida



OXFAM

AAAE

Projet : Danida Nexus Climat / « Renforcer la résilience des populations vulnérables aux chocs climatiques et aux conflits au Burkina Faso »

Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ouvert national pour des Travaux d'aménagement d'un périmètre de 1ha de production maraîchère, doté d'un forage gros débit pour un système innovant d'irrigation dans la commune de Gomponsom, Province du Passoré, région du Yaadga

Septembre 2025

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet dénommé Danida Nexus Climat / « Renforcer la résilience des populations vulnérables aux chocs climatiques et aux conflits au Burkina-Faso », Oxfam au Burkina en collaboration avec son partenaire local l'Association Aidons l'Afrique Ensemble (AAAE) œuvrent pour améliorer l'accès des communautés à des infrastructures socio-économiques, agroforestières innovantes et sensibles au changement climatique dans les communes de Ouahigouya / province du Yatenga et de Gomponsom / Province du Passoré, Région du Yaadga au Burkina Faso.

Les effets néfastes du changement climatique, combinés à l'absence de plans d'action anticipatoire, exposent davantage les communautés vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées. Les sécheresses, inondations et vagues de chaleur, bien que récurrentes, ne sont pas suffisamment prises en compte dans les stratégies nationales. Cette lacune limite la capacité des communautés à se protéger et à s'adapter, notamment à travers l'accès à des financements climatiques adaptés. Selon une étude d'Oxfam, seulement 0,8 % des fonds climatiques au Sahel sont alloués aux organisations locales, la majorité étant orientée vers les organisations internationales. Ce déséquilibre reflète l'exclusion persistante des acteurs locaux, y compris les organisations de défense des droits des femmes, dans l'accès direct et la gestion des initiatives climatiques financées à l'international.

Conscient de cette rude situation, Oxfam au Burkina Faso et ses partenaires au développement notamment AAAE, ATAD, GRAF et FEMIN-IN et le Laboratoire LERMIT ont développé le projet « Renforcement de la résilience des populations vulnérables aux chocs climatiques et aux conflits au Burkina Faso », avec pour objectif de renforcer les capacités des communautés à faire face, résister, s'adapter et se remettre des effets des chocs environnementaux et humains.

Ce projet qui est à sa première phase, utilise l'approche Nexus en prenant en compte les axes humanitaires, de développement et d'adaptation aux effets du changement climatique pour une meilleure efficacité de l'intervention et la construction d'une société civile où les femmes et les jeunes agissent en tant qu'agents de changement dans les communautés exigeant la transparence, la responsabilité, le financement du développement, le climat et le foncier.

Dans le cadre du projet, il prévu l'aménagement d'un périmètre de 1ha de production maraîchère, doté d'un forage gros débit pour un système innovant d'irrigation dans la commune de Gomponsom, Province du Passoré, région du Yaadga .

Le présentes lignes directrices / Termes de Référence (TdR) ont pour objet de définir l'objet, la consistance, les sites des travaux et les conditions de mise en concurrence et de sélection d'entreprise pour l'exécution des travaux envisagés.

Article 1 : Objet des travaux

Les travaux, objet du présent appel d'offres ouvert au niveau national, sont relatifs à la création d'un périmètre maraîcher aménagé, doté d'un système d'irrigation innovante à partir d'un forage à gros débit.

Article 2. Allotissement et Consistance des travaux

Les travaux, objet de la présente consultation, constituent un lot unique et indivisible à exécuter dans la commune de Gomponsom dans la région du Nord.

Les travaux à exécuter consistent à réaliser un forage à gros débit et aménager un terrain d'un hectare pour activités maraîchères, avec un système d'irrigation (goutte à goutte, aspersion et bornes d'irrigation à partir du forage).

Province	Commune	Site / Village	Superficie (m²)	Types d'aménagement
Passoré	Gomponsom	Tinkoglega	10 000	1. Réalisation d'un forage à gros débit ($\geq 5\text{m}^3/\text{h}$)
				2. Réalisation d'un système d'AEP (aménagement tête de forage, installation d'équipements d'exhaure avec électropompe + accessoires, réseau de refoulement, château d'eau de 10m ³ en polytank sur support métallique, réseau de distribution pour alimenter en eau des dispositifs d'irrigation (goutte à goutte ; aspersion et bornes d'irrigation))
				3. Aménagement d'un terrain (1 Ha) avec système d'irrigation innovants en trois (3) blocs chacun utilisant une technologie d'irrigation spécifique : - Un bloc de 2500 m² avec système d'irrigation goutte-à-goutte ; - Un bloc de 2500 m² avec système d'irrigation par aspersion type laser spray tube ; - Un bloc de 5000 m² avec système d'irrigation par borne d'irrigation.

Article 3. Délai d'exécution des travaux

Le délai d'exécution des travaux ou de livraison de l'ouvrage ne devrait pas excéder 90 jours.

Article 4. Participation à la consultation

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toute entreprise exerçant dans le domaine concerné, régulièrement inscrites au registre du commerce et en règle vis-à-vis de l'Administration

Le fournisseur devra constituer une proposition technique et une proposition financière comprenant les pièces suivantes :

1. Pour la proposition technique

- Une offre technique consistant en une description détaillée de la méthodologie d'intervention
- Les références d'au moins 3 marchés similaires au cours des 5 dernières années
- Le planning d'exécution
- Les délais de livraison des ouvrages
- Les copies des documents de reconnaissance légale (IFU, RCCM, CNSS)
- L'attestation de situation fiscale
- Le matériel et personnel requis pour l'exécution des travaux

- Une capacité financière d'au moins 30 millions
- Un agrément technique catégorie TB minimum

L'absence ou la non-conformité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera le rejet de l'offre.

2. Pour la proposition financière

- Le bordereau des couts unitaires ;
- Le Devis quantitatif et estimatif des travaux dans les unités de mesure indiquée et de sa livraison (proposition financière) dûment complété, daté et signé ;
- La lettre de soumission (proposition financière)
- La lettre d'engagement adressée au Président de AAAE

Article 5 - Entreprises admises à soumissionner

Un soumissionnaire, peut avoir la nationalité de tout pays, sous réserves des dispositions des données particulières de l'appel d'offres. Un soumissionnaire est réputé avoir la nationalité d'un pays donné si le soumissionnaire en est un ressortissant, ou est enregistré, inscrit, et exerce ses activités conformément aux lois et règlements de ce pays. Ce même critère s'appliquera à la détermination de la nationalité des sous-traitants et fournisseurs pour toute partie du marché, les services connexes y inclus.

Un soumissionnaire ne peut se trouver en situation de conflit d'intérêt. Tout soumissionnaire jugé être dans une situation de conflit d'intérêt sera disqualifié. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) peut être jugé comme étant en situation de conflit

d'intérêt s'il :

- a) est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées à l'article 26 des instructions aux soumissionnaires, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.
- b) Une entreprise publique ne peut participer que si elle peut démontrer qu'elle est :
 - ✓ Juridiquement et financièrement autonome ;
 - ✓ Administrée selon les règles du droit commercial et n'est pas sous la tutelle de l'autorité contractante.
- c) Les Soumissionnaires doivent fournir tout document que l'autorité contractante peut raisonnablement exiger, établissant à la satisfaction de cette autorité contractante qu'ils continuent d'être admis à concourir.

Article 6 - Qualifications des entreprises admises à soumissionner

Les soumissionnaires doivent fournir les documents prouvant qu'ils disposent des capacités et ressources nécessaires pour mener à bien l'exécution du marché. À cette fin, toutes les offres seront accompagnées des renseignements suivants :

- a) Les copies des documents originaux portant constitution ou statut et de ceux attestant le lieu d'enregistrement et les principales places d'activité de la société ou entreprise ou, dans le cas d'un groupement, de chaque membre du groupement ;
- b) Des informations détaillées concernant l'expérience et les réalisations passées du soumissionnaire (ou de chaque membre du groupement) relatives à des travaux de même nature effectués au cours des cinq dernières années ;
- c) Des informations détaillées sur les travaux en cours, relatives à des travaux de même nature et des informations détaillées sur les autres engagements à caractère contractuel du soumissionnaire ;

- d) Un état des principaux éléments du parc de matériel de construction qui sera utilisé pour l'exécution des travaux conformément au modèle présenté ; de plus, ils indiqueront les dispositions prises pour l'acquisition en temps voulu (propriété, leasing, location, etc.) du matériel essentiel spécifié dans les données Particulières à l'appel d'offres ;
- e) Les qualifications, la nationalité et les expériences respectives des principaux responsables de l'exécution du marché (direction et encadrement) qui interviennent au niveau du siège ainsi que de ceux qui dirigeront les travaux sur le site ; (joindre les curricula vitae et les diplômes légalisés) conformément au modèle présenté.
- f) Une autorisation d'obtenir des références auprès des banquiers du soumissionnaire.

Article 7 - Coût de l'appel d'offres

Le soumissionnaire paiera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et le maître d'ouvrage ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenue de les payer, de quelque façon que se déroule le processus de l'appel d'offres et quel qu'en soit le résultat.

Article 8 - Langue de l'offre

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre, échangés entre le soumissionnaire et le maître d'ouvrage, seront rédigés en langue française, étant entendu que tout document imprimé fourni par le soumissionnaire et rédigé dans une autre langue, doit être accompagné d'une traduction en langue française. Seules les parties traduites en français seront considérées partie intégrante de l'offre.

Article 9. Présentation et dépôt des offres

Les offres rédigées en français, adressées au Président de AAAE, partenaire d'exécution en collaboration avec Oxfam. Adresse du Partenaire d'Exécution (PE) : AAAE sise au secteur N°13 à Ouahigouya (01 BP 296 Ouahigouya 01, tel : 24-55-09-61. aaae545@yahoo.fr / nacyassia@yahoo.fr

Délai : le 10 octobre 2025 à 10h30, Temps Universel (TU).

L'offre sera soumise en version papier et devra contenir :

- Un tirage original, intitulé « Original » et marqué tel ;
- Deux copies du tirage original, intitulées chacune « Copie » et marqué comme telles.

L'ensemble des documents doit être placé dans une enveloppe plus grande fermée portant la mention : « **Projet Danida-Nexus-Climat**; avis d'appel d'offres pour l'aménagement d'un périmètre de 10 000 m² à partir de forage gros débit pour un système innovant de production maraîchère dans la commune de Gomponsom, Province du Passoré, Région du Yaadga » « À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT ».

Les offres doivent être déposées au bureau de AAAE sis au secteur N°13 à Ouahigouya.

Article 10. Délai d'engagement de l'offre

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.

Article 11 - Évaluation des offres

Plusieurs paramètres des offres seront évalués à savoir :

L'examen des pièces constitutives de l'offre (éliminatoire) ;

La méthodologie d'exécution des travaux (70 points) ;

L'offre financière (30 points).

NB : Une importance particulière est accordée à la méthodologie d'exécution des travaux car elle est gage de réussite de l'aménagement.

Article 12. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est de 90 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 12. Consultation -renseignement du dossier

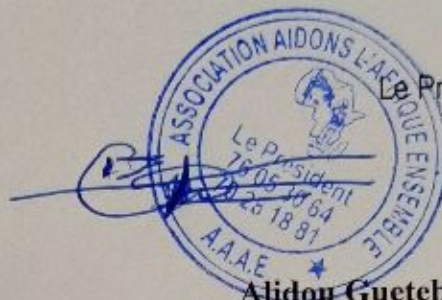
Les soumissionnaires au présent appel d'offres ouvert national, peuvent obtenir des informations supplémentaires ou renseignements complémentaires, aux adresses indiquées ci-dessus au **point 9**.

Article 13. Ouverture des offres

L'ouverture des plis se fera en séance publique le 13 octobre **2025 à 10 heures 30 minutes** TU dans la salle de réunion de AAAE en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Article 14. Reserve

L'Association Aidons l'Afrique Ensemble se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou une partie du présent appel d'offres.



Le Président

Alidou Guetebe SAWADOGO
Chevalier de l'ordre de mérite burkinabé